

Entrée en vigueur – Règlements 2025-891 et 2025-50-17

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

2025-891 intitulé : « Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes »;

2025-50-17 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 50 en vue d'augmenter le fonds de roulement de 300 000 \$ ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 3 septembre 2025
(G-2025.15)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière